



Association française en faveur de l'institution consulaire

1, quai de la Corse - 75181 Paris cedex 04
Téléphone: 01 44 32 83 54 - fax : 01 44 32 84 30
Email : affic@wanadoo.fr

L'AFFIC RECEVRA LE JEUDI 25 MAI 2023

Fabrice VERT

Premier vice-président au tribunal judiciaire de Paris

Marie-Hélène HUERTAS

Présidente de l'AFFIC
Avocat à la Cour
Président de chambre honoraire au tribunal de commerce de Paris

Sur le thème :

"LE DEVOIR DE VIGILANCE : ENJEUX ET PERSPECTIVES"

Débat animé par **Olivier CASTELLO**

Médiateur
Ancien juge au tribunal de commerce de Paris
Administrateur de l'AFFIC

Le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre est entré dans le droit positif français par la loi du 27 mars 2017. Le texte fait obligation aux entreprises dominantes françaises de prévenir les « atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement. »

Au-delà de la question de la compétence d'attribution récemment reconnue au Tribunal judiciaire de Paris, de nombreuses questions se posent afin de parvenir à une certaine effectivité de la loi.

**PETIT DEJEUNER DEBAT
DE 8H30 A 10H00**

Cercle des Juges Consulaires (2^{ème} étage)
Tribunal de commerce de Paris
1, quai de la Corse - 75004 PARIS

*Des attestations de présence sont à retirer sur place et ne seront pas adressées par courrier.
L'AFFIC n'est pas un organisme de formation.*

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER AU PLUS TARD LE 19 MAI 2023

AFFIC - 1, quai de la Corse - 75181 Paris cedex 04 - Email : affic@wanadoo.fr

PETIT DEJEUNER DEBAT DU JEUDI 25 MAI 2023

"LE DEVOIR DE VIGILANCE : ENJEUX ET PERSPECTIVES"

NOM : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél. : Email :

ADHERENT : 48 € NON ADHERENT : 58 €

Ci-joint règlement à l'ordre de l'AFFIC

par chèque

par virement bancaire (RIB joint), mentionner *le nom du participant sur l'ordre de virement ainsi que la date du petit déjeuner débat*